



Mon bailleur me réclame un garant ou il annule le contrat de loc.

Par **rostine**, le **05/01/2008** à **20:14**

Bonjour, le 06 novembre dernier j'ai signé un bail de location que m'avait trouver mon employeur dans lequel il était stipulé que ma caution était prise en charge grâce à un Locapass. J'ai depuis perdu mon emploi (CDD non renouvelé) et donc mon locapass puisque que le groupe ne se porte pas garant si les personnes sont sans emploi. J'ai informé mon bailleur de la situation et lui ai demandé d'encaisser mon chèque de caution. Aujourd'hui il me demande de trouver un garant ou il annulera le contrat de location.
En a-t-il le droit ?
Que puis-je faire pour éviter de me retrouver à la rue alors que je paie mon loyer ?
De plus je ne peux pas obtenir de garant car depuis peu j'ai dû monter un dossier de surendettement concernant des crédits à la consommation (et non des retards de paiement de loyer)
Merci pour vos réponses
SB